

16° R
35275

CIRCA

Économie
Sciences
sociales

Sous la direction de
C.-D. Échaudemaison

Jean-Pierre Delas

Le mouvement ouvrier

naissance et reconnaissance
XIX^e-XX^e siècles



NATHAN

1456753

NC

Jean-Pierre Delas

32

DL-14 091992-26736

Le mouvement ouvrier

naissance et reconnaissance

XIX^e-XX^e siècles

16° R

34275

Dans la même collection :

- *Le système financier français, crises et mutations*
J.-P. Faugère, C. Voisin
- *Le système économique soviétique, de Brejnev à Gorbatchev*
B. Chavance
- *La révolution française et l'économie, décollage ou catastrophe ?*
F. Hincker
- *Crises d'hier, crise d'aujourd'hui, 1873..., 1929..., 1973...*
B. Marcel, J. Taïeb
- *La protection sociale, les enjeux de la solidarité*
D. Lamiot, J.-P. Lancry
- *Économie et société brésiliennes, croissance ou développement ?*
E. Taïeb
- *Histoire des idées économiques, de Platon à Marx (tome I)*
J. Boncoeur, H. Thouement
- *Le système financier et monétaire international, crise et mutations*
J.-P. Faugère, C. Voisin
- *L'économie par le circuit, comprendre la macro-économie*
P. Combemale, J.-J. Quilès
- *L'Europe automobile, virages d'une industrie en mutation*
F. Bricnet, P.-A. Mangolte
- *L'économie du Japon, performances et internationalisation*
L. Schwab, P. Thiercelin
- *Le chômage aujourd'hui, un phénomène pluriel*
B. Marcel, J. Taïeb
- *L'Europe sociale, des institutions et des hommes*
B. Magliulo
- *L'Amérique latine dans la crise, l'industrialisation pervertie*
P. Salama, J. Valier

Édition : Dominique Maurel

Maquette et composition : Compo 2000

Dessin de couverture : P. Lestienne

Illustrations : Photothèque Perrin ; photo Alain Gesgor ;
Georges Wolinski, dessin paru dans le numéro 1 de l'*Enragé*
en mai 1968.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

AUX ORIGINES : NAISSANCE DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET PREMIÈRES ORGANISATIONS

Chapitre 1

Les multiples origines de la classe ouvrière	11
1. Les métiers	11
2. L'artisanat dispersé, la proto-industrie	13
3. La manufacture, première forme de division du travail	17
4. L'industrie	19
5. L'exode rural	23

Chapitre 2

Naissance du mouvement ouvrier	29
1. Atomisation	29
2. L'ancêtre britannique	33
3. France : pas de rupture avec l'ancien corporatisme	39

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION, CONQUÊTES SOCIALES ET DIVISION

Chapitre 3

L'organisation du travail dans quatre grands pays	47
1. Royaume-Uni : monopole du TUC et du Labour	47
2. France : faiblesse et divisions	51



3. États-Unis : un syndicalisme au pays du libéralisme	59
4. Allemagne : puissance et efficacité	65

Chapitre 4

Les Internationales ouvrières et la division	69
1. Les doctrines socialistes	69
2. Les premières Internationales	73

Chapitre 5

Condition ouvrière : la férocité du premier XIX^e siècle	81
1. La mine et la fabrique	81
2. Le pain, la cave et le haillon	83
3. La pauvreté, une affaire d'État	87

Chapitre 6

Après 1850 : stabilisation et installation dans la société	97
1. Salaires : renversement de la tendance	97
2. Logement : du meublé aux cités	97
3. Mise en place de la protection sociale	101
4. La naissance du droit du travail	107

TROISIÈME PARTIE

LES ANNÉES TRIOMPHALES LE MOUVEMENT OUVRIER LÉGITIMÉ

Chapitre 7

Les forces en présence	115
1. Puissance et crispation du TUC en Grande-Bretagne	115
2. Faiblesse et émiettement en France	121
3. Puissance et ambiguïté aux États-Unis	135
4. Le consensus allemand	141
5. Syndicalisme d'entreprise du Japon	149

Chapitre 8

Une ère nouvelle	155
1. Le taylorisme côté pile, l'aliénation du travail	155
2. Le taylorisme côté face, la plus formidable hausse du niveau de vie de l'histoire	161
3. Régulation keynésienne : le partage des fruits de la croissance	163
4. Le syndicalisme légitimé : la négociation collective	165
5. Le changement social	167

Chapitre 9

Valeurs, mythes et projets	171
1. Moments et figures héroïques, emblèmes et bastions	171
2. Valeurs et projets	177
3. Conceptions économiques et sociales	181

Conclusion : La crise du syndicalisme	185
1. Perte d'identité de la classe ouvrière ?	185
2. La crise diminue la marge de manœuvre des syndicats	195
3. La croisée des chemins	201

Bibliographie	203
----------------------------	-----

Index des termes	206
-------------------------------	-----

Introduction

Le thème de cet ouvrage n'est pas de ceux dont on disserte froidement. Il est chargé d'émotion : drame, joie, héroïsme, haine, violence, déception, déchirement, ... l'histoire implique. Nous invitons le lecteur à un voyage dans des bouleversements sociaux décisifs pour la compréhension de notre monde contemporain. Deux grands aspects seront envisagés : histoire des luttes, des organisations et des idées d'une part, structure et évolution socio-économique de l'autre.

Une lutte/négociation s'engage entre catégories sociales organisées en syndicats, lobbies, partis, et représentées par des personnalités diverses. Chacune des grandes décisions est le résultat d'un complexe jeu de pouvoirs et d'entregent. Il n'en a pas toujours été ainsi, les grandes forces en présence ont une histoire. Des mouvements proscrits il y a à peine deux siècles exercent aujourd'hui le pouvoir, ou l'influencent par une pression extérieure jugée non seulement légitime mais encore intrinsèque à la notion démocratique.

*Parallèlement, il paraît à peu près assuré aujourd'hui que la montée du capitalisme et de ses corollaires, la bourgeoisie et le prolétariat, a déclenché un mécanisme irréversible : la salarisation de la quasi-totalité des actifs. Contrairement au pronostic marxiste, ce n'est pas une prolétarianisation qui en est découlée, mais une dynamique de progrès du niveau de vie et d'installation dans la société comme contre-pouvoir efficace. Il semble que **l'accumulation primitive du capital**, période terrible pour le travail, s'achève au cours du XIX^e siècle, laissant ensuite la place à une entente conflictuelle avec le mouvement ouvrier dont on dit (au moins de ses chefs) qu'il échange la paix sociale contre des avantages matériels et la sécurité.*

On sait que les années récentes présentent un nouveau visage. D'un côté, la classe ouvrière change, on parle parfois d'embourgeoisement, terme exagéré qui traduit néanmoins une réalité incontournable, celle du rapprochement des conditions et de la diversification interne à chaque catégorie. Le résultat ne peut être que la remise en cause des attitudes tranchées qui sont de tradition dans les époques d'écrasement du prolétariat. De l'autre, surgit une véritable crise du mouvement ouvrier et du syndicalisme, aggravée par l'intransigeance d'un patronat revigoré par les politiques libérales des années 1980.

Nous envisageons d'abord **les origines** Classe ouvrière et mouvement ouvrier prennent leur essor avec la Révolution industrielle mais plongent leurs racines dans les métiers des siècles antérieurs (première partie). Le XIX^e est le siècle de la **lutte des classes** : on y voit se consolider l'organisation du mouvement, on y prend conscience du scandale de la condition ouvrière. À partir de 1850 la situation s'améliore, les travailleurs, d'abord les plus qualifiés, vont s'approcher de la table, obtenir une part des richesses et surtout des lois protectrices (deuxième partie). Le XX^e siècle s'achève dans des années triomphales et contradictoires : **le mouvement ouvrier semble aboutir**, il s'installe aux côtés des autres pouvoirs, obtient pour le travail une dignité, un niveau de vie et une protection que les révolutionnaires traqués des années de guerre sociale n'auraient pu imaginer en rêve (troisième partie). Cependant, son succès amène l'effritement : comment rassembler une classe qui se dissout, perd son sentiment collectif avec le recul de la misère et des grandes concentrations, voit s'effondrer chacun de ses mythes les plus sacrés ? La crise du syndicalisme est la partie émergée de l'iceberg social de cette fin de monde : les Trente Glorieuses reposaient sur les structures de classes construites au XIX^e siècle, mais elles en ont miné les fondements. Par quoi les remplacer ?

LIVRET D'OUVRIER

Loi du 22 juin 1854.

ART. 1^{er}. Les ouvriers de l'un et de l'autre sexe attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, minières, carrières, chantiers, ateliers et autres établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou plusieurs patrons, sont tenus de se munir d'un livret.

2. Les livrets sont délivrés par les maires.

Ils sont délivrés par le préfet de police à Paris et dans le ressort de sa préfecture, par le préfet du Rhône à Lyon et dans les autres communes dans lesquelles il remplit les fonctions qui lui sont attribuées par la loi du 19 juin 1854.

Il n'est perçu pour la délivrance des livrets que le prix de confection. Ce prix ne peut dépasser vingt-cinq centimes.

3. Les chefs ou directeurs des établissements spécifiés en l'art. 1^{er} ne peuvent employer un ouvrier soumis à l'obligation prescrite par cet article, s'il n'est porteur d'un livret en règle.

4. Si l'ouvrier est attaché à l'établissement, le chef ou directeur doit, au moment où il le reçoit, inscrire sur son livret la date de son entrée.

Il transcrit sur un registre non timbré, qu'il doit tenir à cet effet, les nom et prénoms de l'ouvrier, le nom et le domicile du chef de l'établissement qui l'aura employé précédemment, et le montant des avances dont l'ouvrier serait resté débiteur envers celui-ci.

Il inscrit sur le livret, à la sortie de l'ouvrier, la date de la sortie et l'acquit des engagements.

Il y ajoute, s'il y a lieu, le montant des avances dont l'ouvrier resterait débiteur envers lui, dans les limites fixées par la loi du 44 mai 1834.

5. Si l'ouvrier travaille habituellement pour plusieurs patrons, chaque patron inscrit sur le livret le jour où il lui confie de l'ouvrage, et transcrit, sur le registre mentionné en l'article précédent, les nom et prénoms de l'ouvrier et son domicile.

Lorsqu'il cesse d'employer l'ouvrier, il inscrit sur le livret l'acquit des engagements, sans aucune autre énonciation.

6. Le livret, après avoir reçu les mentions prescrites par les deux articles qui précèdent, est remis à l'ouvrier et reste entre ses mains.

7. Lorsque le chef ou directeur d'établissement ne peut remplir l'obligation déterminée au troisième paragraphe de l'art. 4 et au deuxième paragraphe de l'art. 5, le maire ou le commissaire de police, après avoir constaté la cause

PREMIÈRE PARTIE

AUX ORIGINES : NAISSANCE DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET PREMIÈRES ORGANISATIONS

1	Les multiples origines de la classe ouvrière	11
2	Naissance du mouvement ouvrier	29

Les sociétés pré-industrielles ne connaissent ni le salariat ni le marché du travail, la population active est essentiellement familiale. Les rares travailleurs libres (domestiques, valets de ferme, compagnons) sont intégrés et attachés à la famille. Quelques exceptions confirment la règle : employés des administrations embryonnaires, soldats, domestiques des grandes maisons, manouvriers salariés à la journée, surtout dans le bâtiment. Pour parvenir à la société actuelle dans laquelle 85 % des actifs sont salariés, il faut un immense bouleversement car l'ancien monde résiste. Le mode familial de production est préféré, il correspond aux traditions, à un désir général d'indépendance, à l'attachement de chacun à ses racines. Il faut se garder de la vue simpliste qui imagine des hordes affamées chassées des campagnes et débarquant à la ville sous le double effet de la concentration des terres, sur le modèle des enclosures anglaises, et de l'appel à l'embauche des fabriques. En réalité :

— *un mouvement très ancien de diversification du travail se réalise depuis des siècles au sein de sociétés où les progrès du commerce, des villes, de la bourgeoisie, et le recul des rapports féodaux ouvrent la voie au changement ;*

— *la variété des formes de travail demeure longtemps après le triomphe de la grande industrie, particulièrement en France où l'emploi artisanal et le travail à domicile demeurent prépondérants durant tout le XIX^e, en symbiose, ou en concurrence avec l'industrie.*

La classe ouvrière n'a donc pas une origine ni une forme uniques.

Le monde ouvrier nouveau concentre des déracinés, il donne naissance à la question ouvrière. Mais le prolétariat comme classe sociale, c'est-à-dire ensemble d'individus liés par la conscience de leur appartenance à un groupe, apparaît plus tard. Ses membres actifs, ses porte-parole, ses figures emblématiques seront des éléments marginaux — bien-faiteurs, « amis du peuple », compagnons du vieil artisanat, voire « intellectuels » — plus que prolétaires des fabriques. Le mouvement se constitue par la périphérie, le centre est alors une masse trop fruste, trop récemment échappée du monde rural, écrasée par la misère, l'ignorance, l'alcoolisme, la maladie, les enfants, la peur du patron ou de la police. Ce sont donc des balbutiements, des combats difficiles et des organisations éphémères que nous devons présenter ici.

Les multiples origines de la classe ouvrière

1. Les métiers

L'histoire des métiers fait apparaître cinq caractères essentiels :

- ils sont liés à l'émancipation des villes, donc au déclin de la féodalité ;

- ils sont l'objet d'une tendance au contrôle par le pouvoir royal qui ne cesse de réduire la part du « travail libre » au profit des « jurandes » ou métiers jurés c'est-à-dire réglementés. Cette opération n'atteint son but que sous Louis XIV, car le désir de s'établir l'emporte sur les prescriptions des édits. Le but poursuivi par le roi est surtout fiscal : la vente des maîtrises et les droits divers sont une source de revenu considérable. Leur lourdeur tend à rendre les métiers héréditaires, barrant la route à la promotion des compagnons ;

- l'état d'esprit fier et solidaire qu'ils forgent par la longueur, la rigueur de la formation, revêt un aspect professionnel mais aussi sociologique de **parcours initiatique**. L'esprit du compagnonnage joue un grand rôle dans le mouvement ouvrier, ses cadres sont souvent issus des métiers et non de l'industrie ;

- la communauté du métier demeure longtemps, comme on le voit chez les canuts lyonnais, dont l'insurrection de 1831 oppose en bloc maîtres et compagnons face aux fabricants (donneurs d'ouvrage) ;

- une fois institutionnalisés (après le XIV^e siècle), les métiers tendent à la **fermeture** à tous points de vue :

LES MÉTIERS

Ce terme désigne l'artisanat citadin en plein essor à partir du XII^e siècle. Il revendique un statut protecteur et un monopole d'exercice. Dans ce monde féodal, chacun est dominé par un suzerain laïc (seigneur, roi) ou clerc (évêque, abbé). Le métier se dresse comme un défi face aux pouvoirs. Il participe au mouvement des **villes franches** pour un gouvernement autonome de la cité par ses édiles. Le beffroi symbolise le pouvoir **bourgeois**, celui des habitants du bourg, érigé face à la flèche de la cathédrale ou aux tours du château. On parle de **maîtrise, métier juré ou jurande**. Le terme anglais de *corporation* (tout groupement légal, y compris sociétés capitalistes) apparaît en France avec Turgot qui les interdit en 1776 pour **rétablir la liberté du travail**. La corporation élit ses dirigeants : jurés, gardes du métier, prud'hommes. L'**apprenti** entre, encore enfant (8-17 ans), au service d'un maître. Le contrat (2 à 12 ans) prévoit souvent un versement de la famille. Il est logé, nourri, habillé, chaussé, il intègre la famille du maître dont l'épouse est appelée **mère**. Il doit obéissance et res-

pect, le maître assure instruction et protection, dispose du droit paternel de correction. Un pécule, souvent retenu jusqu'en fin d'apprentissage, peut être prévu. Le nombre d'apprentis non fils de maître (les **étranges**) sont limités (un en général, trois maximum).

À l'issue de sa formation, l'apprenti paraît, en compagnie du maître, devant le **conseil des jurés**, pour être fait **compagnon** et prêter serment. Il est désormais salarié, embauché sur contrat, le plus souvent oral. Jeune, il change souvent de maître. L'idéal du travail bien fait nécessite de diversifier les spécialités. Certains entament leur **tour de France**, ils forment un groupe solidaire, soudé par les aventures et la vie commune à l'étape. L'issue logique est l'**établissement** : mariage et accès à la maîtrise. Cette voie de promotion se ferme, on exige un **chef-d'œuvre** (long et coûteux). Mais cela ne suffit pas pour devenir patron, il faut soit épouser une fille de maître ou une veuve, soit acheter la maîtrise et payer un **droit d'entrée**. Le versement, très élevé, se fait en plusieurs années.

LES MÉTIERS ET LE POUVOIR

Les métiers passent par trois étapes : coutume orale, métier **réglé** par les membres eux-mêmes, métier **juré** réglementé par le roi. À partir de Louis XI (1423-1483), le roi limite les métiers **libres** (pas de corporation, chacun peut s'installer maître) au profit des **métiers jurés**. Il accède ainsi aux demandes des maîtres, ne laisse aucun état hors du contrôle et prélève des impôts en contrepartie des titres de maîtrise et du monopole d'exercice.

Plusieurs ordonnances (1581, 1567, 1673) contraignent les artisans à prêter serment de maîtrise. Depuis Louis XIV, le roi se réserve le droit de rédiger les statuts, le nombre des corporations s'élève à 129 en 1691. Le **travail libre** est autorisé dans les villages, sauf exception (ex. Lyon). Colbert fait des métiers un instrument économique : qualité, protection du consommateur (**juste prix**) et prélèvement fiscal.

- vis-à-vis des compagnons. Les artisans restreignent l'accès à la maîtrise, la protection contre la concurrence l'emporte sur la solidarité verticale,

- vis-à-vis des métiers adjacents (fripiers/tailleurs, serruriers/forgerons...), ce qui entraîne des conflits,

- vis-à-vis de la technique. Les méthodes ancestrales sont rigoureusement réglementées. La fierté du métier se transforme en sclérose, interdit la division du travail, bloque tout progrès et empêche l'élargissement du marché visé par les commerçants qui recherchent le gain et non la qualité.

2. L'artisanat dispersé, la proto-industrie

L'activité industrielle rurale domine jusqu'au XIX^e. Elle comprend les métiers à débouchés locaux, l'artisanat « libre » traditionnel. Puis, surviennent des tentatives de production de masse (bloquées en ville par les métiers) destinée à des débouchés extérieurs au compte de marchands fabricants. Ce travail rural, *domestic system* anglais, *verlagssystem* allemand, remonte à la période de foisonnement des XI^e et XII^e siècles.

On signale alors plus de 30 000 « prolétaires » dans la région de Florence. Pierre Léon parle d'une « nébuleuse industrielle » autour de Gand, Liège, Lille, Troyes, Reims. Les dentelleries normandes, l'industrie du coton et de la laine en Languedoc se développent sur ce modèle. En France, on compte à la Révolution 100 000 fileuses dans la basse vallée de la Seine, 70 000 dentellières dans le Velay. Le Hainaut, le Cambrésis, les Flandres, le Beauvaisis, la Picardie sont les « bases arrière » des manufactures d'Amiens et d'Abbeville. Les marches sud et ouest du Massif central (Albi, Montpellier, Castres, Toulouse) concentrent la filature du coton, la région de Nîmes se spécialise dans la filature de la soie, les Cévennes et le Gévaudan travaillent la laine.

L'industrie rurale a trois grandes caractéristiques :

- elle se réalise dans le cadre de la famille qui mobilise toutes ses ressources : travail de la femme et des enfants, temps morts de l'activité agricole. Cette intensification du travail, une « auto-exploitation », est très efficace, elle ne nécessite ni surveillance ni

LE COMPAGNONNAGE

Des associations fraternelles assurent le placement des compagnons de ville en ville. À l'origine, elles sont une manifestation de la **lutte des classes** entre maîtres et ouvriers. Au Moyen Âge, des **confréries** réunissaient patrons et ouvriers dans un but de secours mutuel. Mais au XVI^e siècle, les compagnons profitent peu des cotisations par rapport aux maîtres, ils se groupent donc en associations ouvrières. Mystérieuses, elles se répandent surtout dans le textile. Elles possèdent des caisses de secours et s'occupent de l'embauche. En France, les compagnonnages sont groupés en deux principaux rites : — les Enfants de Salomon, appelés aussi Compagnons du devoir de liberté ou gavots, — les Enfants de Maître Jacques, appelés aussi du devoir ou dévorants. En Allemagne en 1465, les taillandiers de Nuremberg quittent les maîtres pour mauvaise nourriture, en 1503 les tailleurs de Wesel se révoltent. Ils font

grève : typographes lyonnais en 1539, toiliers de Normandie en 1681, drapiers en 1697. Les bonnetiers fondent une caisse de grève en 1724, les ouvriers en soie de la Grande Fabrique de Lyon font une émeute en 1779, en 1786 une grève générale réunit maçons, chapeliers, tisseurs et manœuvres, l'armée est appelée pour l'écraser. Une série de décrets et sentences les interdira, **l'édit de Villers-Cotterêts** promulgué en 1539 prohibe toute coalition « du fait du métier ».

Au XIX^e siècle, le compagnonnage joue un rôle à la naissance du mouvement ouvrier, mais les rites ont tendance à se rigidifier, à se hiérarchiser et à se fermer, aboutissant à des conflits entre métiers et rites concurrents. Des batailles rangées éclatent, notamment à Tournus en 1825. Plusieurs tentatives de réconciliation ont lieu ; Agricole Perdiguer (1805-1875) consacre toute sa vie militante à la réunification des compagnonnages.

LES MÉFAITS DES CORPORATIONS VUS PAR TURGOT

« L'esprit général des communautés est de restreindre le plus qu'il est possible le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable pour tous autres que pour les enfants des maîtres actuels. À ce but sont dirigées la multiplication des frais et des formules de réception, les difficultés du chef-d'œuvre toujours jugé arbitrairement,

la cherté et la longueur inutile des apprentissages, la servitude prolongée du compagnonnage, institutions qui ont encore l'objet de faire jouir les maîtres gratuitement pendant plusieurs années du travail des aspirants. »

Source : Turgot, *Édit de février 1776 portant suppression de jurandes et communautés de Commerce, Arts et Métiers.*

organisation, et respecte la structure traditionnelle, alors que la fabrique implique la rupture du cadre familial ;

— elle est profitable car la main-d'œuvre rurale est réputée bon marché. Ce revenu d'appoint complète celui de la ferme, il est précaire, toute exigence se traduit par le transfert de l'ouvrage aux familles plus dociles ;

— elle est une des voies menant à la **séparation du capital et du travail**. Des statuts variés coexistent, depuis le **quasi-prolétaire** à qui l'on confie la matière d'œuvre et le métier, jusqu'à l'**artisan rural libre** qui va lui-même vendre son ouvrage en ville (vers 1780 à Caen des paysans fabriquent, sans intermédiaire, de la toile pour des bourgeois). Mais une forme domine : la famille travaille à façon une matière première déposée par un représentant du fabricant (un contremaître), elle achète le métier, paye la lumière et les autres dépenses. Dans ce cas, le travailleur subit à la fois les inconvénients des positions de prolétaire (salaire à la façon, faible pouvoir de négociation), et de maître car il prend en charge frais et investissement. Sa position inférieure vient du fait qu'il n'a accès ni aux débouchés (parfois lointains, voire internationaux) contrôlés par le marchand, ni à la matière première.

Cette intensification de la production à débouchés lointains donne naissance à un *sweating system* (système de la sueur), exploitation forcenée. L'industrie rurale apparaît à la fois comme un **intermédiaire menant à l'industrie** concentrée quand le machinisme l'exigera et comme un **foyer de résistance à l'industrie**. La machine **n'élimine pas l'artisanat, mais pousse à la baisse des salaires**, ce qui permet aux fabricants de maintenir la voie moins risquée et moins onéreuse du travail à façon.

Le travail domestique résiste à la ruine des campagnes, le désir de **conserver la ferme** est très fort. Au XIX^e, nombre d'ouvriers considèrent leur situation comme provisoire et croient à un prochain retour à leur véritable état, celui de paysan. Mais la baisse des prix accentue l'exode, les familles pauvres recourent à ce revenu d'appoint, qui les place en position d'exploitées. Les deux vagues d'*enclosures* qui touchent la campagne anglaise (au XVI^e pour l'élevage du mouton, au XVIII^e pour supprimer la jachère) menacent l'existence des foyers les plus pauvres, sans terres, ou incapables de payer les clôtures, ils sont des proies pour le travail domestique sous-payé.

L'INDUSTRIE RURALE VUE PAR BRAUDEL

« Si on veut l'illustrer (le *verlagssystem*) par un seul exemple, pas d'exemple plus parlant que l'industrie de la dentelle, au XVII^e siècle, dans le pays dit de la France (...). Dentelliers et dentellières sont des paysans, ils travaillent dans leurs maisons. Des marchands ambulants, campagnards eux aussi, distribuent la matière première, fil d'or et

d'argent, de lin, de soie, aux marchands commanditaires qui habitent à Paris, rue Saint-Denis. Ces derniers ont souvent fourni les fils et c'est eux qui, ensuite, revendent la dentelle dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, dans les "Indes". »

Source : Braudel F., *L'identité de la France*, tome 2.

3. La manufacture, première forme de division du travail

La manufacture naît de l'idée selon laquelle l'or peut être attiré ou retenu dans le royaume, par la réalisation sur place de produits (surtout de luxe) qui seront exportés ou économiseront des importations. L'idée, formulée plus tard par les auteurs mercantilistes, est appliquée dès Louis XI.

La manufacture peut être « d'État » : Gobelins, glaces de Saint-Gobain, arsenaux. Elle peut aussi être « royale », c'est-à-dire créée par un entrepreneur privé bénéficiant d'un privilège royal, d'exonérations fiscales et de divers avantages. Cette pratique se développe au XVII^e siècle, Henri IV en crée une quarantaine, parmi lesquelles les prestigieux Gobelins (tapisseries, meubles, bijouteries). Colbert (1619-1683) en fait un véritable système, capable notamment d'exporter vers l'Espagne et le Portugal où parviennent les galions chargés d'or en provenance d'Amérique.

Mais cette tentative se heurte au manque de main-d'œuvre libre, malgré le privilège de **liberté religieuse** offert aux étrangers. Colbert édicte donc une série de règlements pour contraindre les régions d'implantation à fournir des travailleurs. Il tente de retarder l'âge de prononciation des vœux au couvent afin de permettre l'embauche des jeunes filles. Les manufacturiers mobilisent les pauvres secourus des paroisses. La peine de mort punit les compagnons qui s'expatrient, les astreignant à ne pas quitter leur emploi (en général six ans).

La manufacture se présente sous la forme d'un ensemble d'ateliers où l'on organise un début de **division du travail**, elle emploie une minorité de compagnons qualifiés permanents et une majorité d'auxiliaires embauchés à la journée. De nombreux artisans travaillent au compte de la manufacture.

La discipline est **monacale** : silence, chants religieux, messes, prières... les ouvriers permanents sont logés et n'ont donc aucune liberté. Les compagnons sont attirés par les privilèges royaux : exemption de la taille, du guet, de la garde, et surtout possibilité de s'établir patron sans chef-d'œuvre à l'issue du contrat. **La manufacture est une des formes qui mène au travail concentré et à la séparation du travail et du capital.** Mais, sans machines, elle ne présente pas de supériorité productive manifeste par rap-

MARCHANDS-FABRICANTS, ARTISANS ET COMPAGNONS

« À des marchands travaillant surtout pour l'exportation se subordonnent les ouvriers à qui ils fournissent la matière première et qu'ils font travailler à des commandes tout en les laissant à leur compte, dispersés en de multiples ateliers, qu'il s'agisse d'ouvriers en soie à Venise ou à Lucques, de batteurs de cuivre à Dinant ou d'ouvriers en drap à Florence ou en Flandre ; dans certaines villes, ces artisans subordonnés représentent un pourcentage élevé de la population. À Gand, vers 1350, sur une population totale de 50 000 habitants, on dénombre 1 200 foulons et 4 000 tisserands.

La draperie flamande, dès le début du XII^e siècle, est florissante ; elle exporte jusqu'à Novgorod.

Dès la fin du XII^e siècle, Ypres est l'une des métropoles de cette industrie. Au sommet de la hiérarchie, figurent les marchands drapiers qui achètent la

laine, en Angleterre surtout, et la font travailler par des artisans. Ceux-ci, dispersés dans les faubourgs, sous peine de fortes amendes (50 livres) n'ont pas le droit d'avoir chez eux plus de deux métiers à tisser. Ils emploient parfois un compagnon, plus souvent deux. Leur dépendance vis-à-vis des marchands-fabricants est étroite : ceux-ci peuvent seuls fournir la matière première et sont maîtres d'acheter le drap fabriqué quand il leur plaît et aux conditions qu'ils veulent ; ils ont le monopole de la revente aux Halles.

Entre travailleurs de l'industrie et négociants, les oppositions sont souvent plus fortes qu'entre compagnons et maîtres. Le négociant pense en capitaliste et recherche le gros profit ; l'homme de métier cherche à gagner sa vie. »

Source : Lefranc G., *Histoire du travail et des travailleurs*, Flammarion, 1975.

LA SOIERIE LYONNAISE

Lyon est une exception au régime des corporations. Elle n'est pas soumise aux règles des jurandes mais repose sur une hiérarchie originale. Au moment de la « révolte des canuts » en 1831, cette industrie constitue autour d'elle une nébuleuse d'ateliers ruraux, et fait vivre la moitié des 165 000 habitants de Lyon, deuxième ville de France.

Au sommet, 800 négociants, marchands-fabricants ou fabricants (400 raisons sociales différentes) trouvent les marchés et font fabriquer par des ateliers indépendants, on dirait aujourd'hui qu'ils sous-traitent, ce sont des « donneurs d'ordres ».

Au centre, 8 000 maîtres-ouvriers ou chefs d'ateliers propriétaires de leur métier (1 à 6) travaillent à façon avec une main-d'œuvre familiale et des compagnons. Le tarif est négocié avec les fabricants. Ils sont dans une position intermédiaire entre salarié et artisan indépendant. Une hiérarchie s'établit selon le nombre de métiers possédés. En bas, environ 30 000 compagnons travaillent dans les ateliers de la ville et les villages. Logés en général, ils gagnent la moitié du prix de façon obtenu par le maître-ouvrier.

port au travail en ateliers dispersés. Ainsi, les Van Robais emploient 1 800 ouvriers dans leur établissement d'Abbeville, mais plus de 10 000 travailleurs à domicile. La manufacture vaut surtout par le changement d'échelle, les privilèges royaux, la division et la surveillance du travail. Il ne semble d'ailleurs pas qu'elle progresse nettement par rapport aux autres formes de production « industrielles ».

4. L'industrie

Premières concentrations

La résistance des métiers explique les stratégies de « contournement » passant par le travail dispersé. Elle explique également que l'industrie ait pris pied dans les secteurs les moins protégés : ceux qui, par nature, se trouvent à la campagne (mines, forges près des forêts, filature au long des cours d'eau) ou qui sont nouveaux (coton) et donc exempts du contrôle corporatiste.

En Angleterre, une révolution industrielle a lieu dans les années 1560-1640, elle touche la métallurgie et les mines, puis au XVIII^e naissent les premières concentrations : métallurgie, mines et textile. Une des plus anciennes est fondée par John Lombe en 1717, le *water-frame* d'Arkwright (1768), rouet utilisant la force hydraulique, pousse à concentrer les broches. Mais seule la machine à vapeur démontre la supériorité de la fabrique (elle peut actionner des centaines de métiers). Les filatures de la fin du siècle sont des bâtiments de cinq étages groupant des centaines d'ouvriers.

La France pratique une sorte de « transfert de technologie » en recrutant des manufacturiers anglais. Le réfugié catholique John Holker s'établit à Rouen, puis est nommé inspecteur général des manufactures moyennant une coquette pension. Une colonie d'ouvriers et artisans anglais s'installe autour de Calais. Le gouvernement envoie des missions secrètes (espionnage économique...), par exemple en 1764 pour étudier la métallurgie. Le traité franco-anglais de 1786 facilite l'entrée des techniques anglaises, l'administration crée même des bureaux pour l'achat de machines à Amiens et Rouen, grandes régions textiles. Ce traité précipite le machinisme et ruine l'artisanat, notamment en Normandie. Ainsi, la machine à vapeur

RÈGLEMENT DE LA MANUFACTURE DU SIEUR JAMES FOURNIER (Lyon, 1667)

« 1. Tous les ouvriers se confesseront et communieront aux fêtes solennelles de Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël, et aux quatre fêtes de la Très Sainte Vierge, entendent la messe toutes les fêtes et dimanches comme aussi les prédications.

2. Seront tenus lesdits ouvriers, matin et soir faire la prière...

3. Ne jureront le Très Saint nom de Dieu, ni aucuns jurements et blasphèmes, ne chanteront aucunes chansons déshonnêtes, soit dans les fabriques ou aux habitations dudit sieur Fournier, ne

s'injurieront les uns les autres, ne se battront, ni prendront tabac en pipe.

4. Ils ne pourront les jours ouvriers sortir de la maison dudit sieur Fournier, sans son dû et consentement ou de sa femme ou de son fils. Et seront tenus les jours de fête être de retour au plus tard à neuf heures du soir, sans pouvoir coucher hors du logis dudit sieur Fournier sans sa permission. »

Source : Cité par Lefranc G., *Histoire du travail et des travailleurs*, Flammarion, 1975.

MANUFACTURE ET DIVISION DU TRAVAIL

« La manufacture implique déjà la séparation entre le travail et le capital. (...) L'ouvrier, travaillant d'abord librement, dans sa propre maison et avec ses propres outils, n'est plus bientôt qu'un locataire, payant une redevance pour l'usage d'un instrument de travail qui ne lui appartient plus. Puis le fabricant va plus loin, il garde chez lui l'outillage, organise des ateliers soumis à sa surveillance directe : l'ouvrier ne lui fournit plus que son travail, pour lequel il reçoit un salaire. C'est ce qui a lieu chez John Winchecombe, à Newbury, comme chez les Van Robais, à Abbeville.

Le principe et la raison d'être de la manufacture, c'est la division du travail. Dans la petite échoppe de l'artisan, aidé de deux ou trois compagnons, ou dans la chaumière de l'ouvrier villageois, entouré de sa femme et de ses enfants, la division du travail demeure très rudimentaire. Il suffit qu'un minimum d'opérations indispensables s'accomplissent en même temps :

qu'un homme par exemple fasse marcher le soufflet de la forge, pendant qu'un autre manie le marteau. (...)

Comment distinguer la manufacture, qui correspond à un degré déjà si avancé de l'évolution économique, de la grande industrie moderne ? Pour Marx, comme pour la plupart de ceux qui ont examiné cette question, le caractère distinctif de la grande industrie, c'est l'usage des machines.

Selon Hobson, ce sont les machines qui, venant remplacer un outillage relativement simple, ont augmenté dans des proportions considérables le capital fixe des entreprises ; qui, par l'accélération formidable donnée à la production, accroissent de plus en plus le capital circulant, et qui, par suite, ont rendu la direction des industries de plus en plus inaccessible à l'ouvrier sans capital et déterminé le régime social contemporain. »

Source : Mantoux P., *La révolution industrielle au XVIII^e siècle*, éd. Génin.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.